

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 27 mai 2010**

Absent excusé : AMALRIC Roland

Absente : FLOQUET Nicole

Monsieur Matthieu TESTARD est nommé secrétaire de séance

Lecture est faite du compte rendu du précédent Conseil Municipal, lequel est approuvé à l'unanimité

#### Ordre du jour :

- Dossier contentieux
- Avenant au contrat LAURIOL
- Syndicat Mixte des Transports du Bassin Alésien
- Travaux en cours
- Commission de sécurité
- Questions diverses

#### **DOSSIER CONTENTIEUX**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de mise en discrétion des réseaux du poste « Brouzet » réalisés sur la commune en 2006 / 2007.

Suite à ce chantier, Monsieur Michel MILESI a subi des dommages liés à des remontées capillaires dans les murs de son habitation entraînant la détérioration des revêtements muraux.

La commune, le Syndicat d'électrification et l'entreprise Valette ont été mis en cause. Des déclarations de sinistres ont été déposées auprès des assureurs respectifs de chaque partie et de nombreuses expertises ont eu lieu, sans pouvoir définir ni la cause du sinistre ni les travaux à effectuer pour y remédier.

Monsieur MILESI a donc déposé auprès du tribunal administratif de Nîmes, contre la commune, une requête aux fins de référé expertise, espérant pouvoir ainsi régler définitivement ce sinistre.

Monsieur le Maire informe le Conseil que notre compagnie d'assurances « Groupama » a missionné Maître MARGALL afin de représenter la commune et défendre nos intérêts devant le tribunal administratif.

Le Conseil est amené à se prononcer sur la désignation de Maître Gilles MARGALL, laquelle est approuvée à l'unanimité des présents.

#### Prise d'une délibération

#### **AVENANT AU CONTRAT LAURIOL**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le contrat passé avec la Société Vidanges LAURIOL, chargée de l'entretien des réseaux eau et assainissement, est arrivé à son terme le 28 février 2009.

La reconduction tacite des contrats au terme de leur durée légale n'étant plus possible, un avenant doit être conclu avec ladite société afin de régulariser la situation actuelle.

De plus, un appel à la concurrence devra être lancé afin d'établir un nouveau contrat. Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire d'établir un avenant pour prolonger d'une année le contrat nous liant avec la Société Vidanges LAURIOL.

Il l'autorise également à signer ledit avenant et lui demande de lancer la procédure de mise en concurrence afin d'établir un nouveau contrat de prestations de services pour une durée de trois ans.

### Prise d'une délibération

## **SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU BASSIN ALESIEN**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été saisi d'une demande du SMTBA afin de proposer à la commune d'intégrer le périmètre du Transport Urbain d'Alès. L'objectif est d'étendre et de généraliser le prélèvement du « versement transport » à l'ensemble des communes du Syndicat. (0.5% de la masse salariale pour les entreprises et les collectivités publiques employant plus de 9 salariés) Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette intégration par 1 abstention et 8 voix pour.

### Prise d'une délibération

Monsieur le Maire fait également lecture au Conseil d'un courrier du Syndicat incitant les communes à s'équiper, face à l'insécurité routière, d'aménagements de voirie adaptés au gabarit des bus, sous peine de limitation du transport collectif.

## **TRAVAUX EN COURS**

### **Mur du champ de foire**

La première tranche des travaux sera effectuée dès le mois de septembre par l'entreprise PRIVAT.

### **Salle municipale**

La pergola est installée, l'éclairage va suivre.

La peinture extérieure sera réalisé d'ici quelques semaines par l'entreprise LAMINE.

### **Foyer**

Le limiteur de son et la sono vont être commandés pour une installation avant l'été.

### **Végétaux**

Les jarres et espaces verts municipaux vont être fleuris afin d'agrémenter l'aspect de notre village.

### **Réfection voirie**

Dans le cadre du FDE (subvention départementale), seront réhabilités, cette année, les chemins : des costes, du foirail et la place du temple.

### **Nouvelle station d'épuration**

Un accord de subvention de 75 % du montant HT des travaux (sans plafond) a été reçu pour la nouvelle station d'épuration. Nous sommes toujours dans l'attente de l'accord de subvention portant sur les réseaux de transfert et de collecte.

Le travail de réflexion va reprendre avec le maître d'œuvre afin d'arriver à une consultation des entreprises en septembre.

Contact va être pris, à nouveau également, avec le propriétaire des parcelles retenues pour l'implantation du projet.

### **Chemin de la grande combe à Monlon**

Il conviendra de rencontrer l'entreprise DIAZ plus à même d'intervenir sur ce chantier.

### **Groupe de forage**

Le conseil municipal donne son accord pour le remplacement de la pompe de forage défectueuse suivant la proposition de l'entreprise CANONGE pour un montant HT de 3 127.00 €.

### **Dossiers amendes de police**

#### ➤ **Grande combe**

Les travaux débuteront en septembre.

#### ➤ **Serre courry**

Le blocage du chantier lié à l'accident de la circulation est enfin levé et le Syndicat d'électrification va pouvoir terminer la réalisation des travaux de mise en discrétion des réseaux. Les poteaux bois pourront donc être déposés d'ici peu et le chantier de sécurisation enfin clos.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de délibérer afin de confirmer l'acquisition des parcelles de Madame AMALRIC et de Monsieur FABRE ayant été annexées par la commune lors de la réalisation des travaux de sécurisation de l'accès du chemin de serre courry sur la RD 7.

Selon les conclusions du géomètre, la cession portera sur 61 m<sup>2</sup> pour Monsieur FABRE et 38 m<sup>2</sup> pour Madame AMALRIC.

Le prix au m<sup>2</sup> fixé par les parties est de 30 €.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord et demande à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision.

### **Prise d'une délibération**

### **COMMISSION DE SECURITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission de sécurité chargée du contrôle des Etablissements recevant du public est intervenue sur la commune le 6 mai dernier. (visite de l'école, du foyer et de la salle municipale).

L'avis est favorable pour les bâtiments visités sous réserve d'un changement des serrures d'accès de l'école et d'une limitation à 20 personnes pour la salle municipale.

Cependant la commission a indiqué qu'il est obligatoire que la commune fasse réaliser, annuellement, le contrôle des installations électriques de ces bâtiments par un organisme agréé.

Une convention a donc été signée avec la SOCOTEC et un technicien interviendra les 15 et 16 juin prochains afin de vérifier tous les édifices communaux. (école, foyer, salle municipale, mairie, église et temple)

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Halte Garderie « les pitchounets »**

Ce projet pourrait se concrétiser dès la rentrée de septembre, tous les mercredis sur le site de l'école communale.

Le projet étant porté par la Communauté de Communes, il sera nécessaire que celle-ci prenne la compétence « petite enfance » afin de percevoir les subventions accordées par la CAF.

#### **Pépinière départementale**

Une commande de végétaux sera passée auprès de la pépinière départementale.

### **Terrains communaux du Mont Bouquet**

L'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur LIREUX est effective.

Ce terrain fait l'objet de plusieurs demandes :

- Météo France souhaiterait y installer, le temps d'une étude, des appareils de mesures pluviométriques,
- Monsieur le Maire a été contacté par la société « Vertéole » qui recherche un emplacement isolé et venteux afin de tester son matériel. Cette société conçoit, développe et fabrique de petites éoliennes à axe vertical, à placer sur du mobilier urbain, fonctionnant ainsi en toute autonomie.

Le Conseil municipal répond favorable à ces requêtes et charge Monsieur le Maire d'en informer les intéressés.

### **Zone Natura 2000**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une réunion avec les services de l'Etat s'est tenu il y a peu en Mairie de Lussan. L'étude suit son cours.

### **Cueillette de menus produits forestiers**

Monsieur Laurent GRAVEZAT prend la parole afin d'informer le Conseil du dysfonctionnement de la procédure mise en place concernant la cession de menus produits forestiers.

Malgré le courrier très explicite, fixant un encadrement très strict de la cueillette, transmis au demandeur suite au dernier conseil municipal, ces personnes ne se sont jamais présentées au rendez vous fixé conjointement par l'ONF et Monsieur GRAVEZAT, référent Mairie.

Aucune convention n'a pu être signée et la collecte continue de façon anarchique, n'importe où et n'importe quand.

Le Conseil Municipal demande donc à Monsieur le Maire d'informer la famille concernée de bien vouloir cesser immédiatement le ramassage de feuillages dans les bois communaux sous peine de sanctions.